

La Lettre du CDG43



Mars 2026

À la une

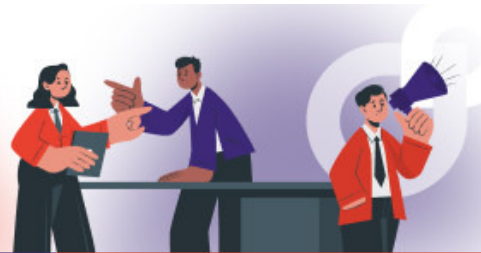
Le CDG43, un partenaire au service des collectivités



À l'heure du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, le CDG43 rappelle son rôle de partenaire de proximité auprès des collectivités et de leurs

établissements publics. Ressources humaines, conseils juridiques, santé au travail ou encore outils numériques : ses équipes accompagnent au quotidien les élus et les agents territoriaux dans l'exercice de leurs missions. [En savoir +](#)

Votre actu



Ressources humaines

Dossiers de promotion interne avant le 15 avril

La campagne 2026 de promotion interne est ouverte. Les dossiers sont en ligne et doivent être réceptionnés au CDG43 avant le 15 avril 2026. [En savoir +](#)

Mise à jour des Comptes Individuels Retraite (CIR)

En tant qu'employeurs vous êtes garants de la bonne gestion du CIR pour permettre aux agents qui consultent leur compte retraite d'obtenir des renseignements fiables. Afin d'effectuer cette mise à jour, vous devez retourner au CDG43 un formulaire avec les justificatifs demandés au plus tard le 31 mars. Pour l'année 2026, seuls les fonctionnaires CNRACL nés en 1971 sont concernés. [En savoir +](#)

Financement des contrats d'apprentissage

Le CNFPT prévoit la prise en charge de 5000 nouveaux contrats d'apprentissage en 2026. Pensez à manifester votre intention de recruter un apprenti auprès du CNFPT. La campagne de recensement est ouverte depuis le 19 janvier jusqu'au 20 mars 2026. [En savoir +](#)



Le congé pathologique passe de 14 à 21 jours

À partir du 1er mars 2026, les femmes enceintes travaillant dans la fonction publique pourront bénéficier d'une semaine supplémentaire de congé avant la naissance, en cas de difficultés liées à la grossesse. [En savoir +](#)

Les congés de solidarité familiale et d'adoption modifiés

Le décret n° 2026-119 du 20 février 2026 vient sécuriser le parcours des agents en situation de fragilité familiale ou de construction de la cellule familiale, en adaptant les règles des congés de solidarité familiale et d'adoption.

[En savoir +](#)

Une majoration de durée d'assurance retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires



Le décret n° 2026-18 du 20 janvier 2026 instaure une majoration de durée d'assurance au bénéfice des sapeurs-pompiers volontaires à partir de dix ans d'engagement. [En savoir +](#)

La rupture conventionnelle pérennisée

La rupture conventionnelle des fonctionnaires, expérimentée depuis 2019 et close fin 2025, est désormais pérennisée. Elle est désormais un cas définitif de cessation de fonctions et s'applique depuis le 21 février 2026.

[En savoir +](#)

Déclaration de vacance d'emploi et reclassement pour inaptitude

Le décret n° 2026-118 du 20 février 2026 prévoit une dérogation à l'obligation de publication d'un avis de vacance pour les emplois pourvus par reclassement pour inaptitude, qu'il s'agisse d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel territorial reconnu physiquement inapte.

[En savoir +](#)

Santé au travail

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés

La campagne de déclaration 2026 au FIPHFP est ouverte depuis le 1er février jusqu'au 30 avril. Elle concerne les employeurs publics qui emploient au moins 20 équivalents temps plein (ETP) ou ceux de moins de 20 ETP ayant reçu une lettre d'appel. [En savoir +](#)



Fonctionnement des collectivités

Installation du nouveau conseil municipal

La préfecture de la Haute-Loire a élaboré des fiches pratiques concernant l'installation des conseils municipaux et met à votre disposition des modèles dédiés. [En savoir +](#)



Un guide pour vous accompagner en cette période
préélectorale

Élections municipales

PILOTER LA GOUVERNANCE
DE FIN ET DÉBUT DE MANDAT



Le CIG Grande Couronne a publié un guide « Elections municipales 2026 - Piloter la gouvernance de fin et début de mandat ». Cet ouvrage s'adresse à la fois aux maires, en fonction ou candidats, ainsi qu'aux directions générales des communes. Son objectif est de proposer des repères juridiques fiables, des outils méthodologiques et des points de

vigilance opérationnels afin de sécuriser l'ensemble des étapes qui entourent les élections municipales. [En savoir +](#)

Délégations : un cadre à sécuriser en début de mandat

Les délégations du conseil municipal au maire, du maire aux élus et aux agents constituent un levier essentiel pour assurer la continuité et l'efficacité de l'action communale. Le service Juridique et Achat public vous accompagne pour sécuriser vos pratiques, vous guide dans la rédaction de vos actes et va diffuser dans les prochains jours des fiches synthétiques accessibles dans la base documentaire de notre site internet. [En savoir +](#)

Circulaire et guide sur le fonctionnement des organes délibérants

Le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation vient de rendre publique une circulaire sur l'installation des conseils municipaux, accompagnée d'un guide sur « le fonctionnement des organes délibérants ». Tous les sujets sont passés en revue, avec beaucoup de précision.

[En savoir +](#)

Simplification des normes

Les décrets [n° 2026-117](#) et [n° 2026-118](#) du 20 février 2026 déclinent plusieurs mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements. [En savoir +](#)

Accompagnement au récolement des archives

À l'approche des élections municipales, les communes doivent procéder au récolement obligatoire des archives, étape essentielle mais souvent négligée. Le récolement consiste à dresser un état des documents, de leur conservation et de leur stockage. Le CDG43 vous accompagne. [En savoir +](#)

Elections municipales : toutes les infos pratiques sur le site de l'AMF



Dans la perspective des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, l'Association des maires de France propose sur son site une page spéciale regroupant de nombreuses informations pratiques. Organisée en 12 rubriques, elle aborde notamment les dates clés, les règles préélectorales, les candidatures, l'organisation du scrutin ou encore la fin de mandat. Cette page sera régulièrement enrichie. [En savoir +](#)

Commande publique

Nouveaux seuils applicables en 2026

Depuis le 1er janvier 2026, les seuils applicables aux procédures formalisées de la commande publique ont été réactualisés. Les règles relatives à la dispense de publicité et de mise en concurrence ont également été modifiées. Par ailleurs, le seuil à partir duquel les documents de consultation doivent être publiés sur le profil acheteur ont été relevés. [En savoir +](#)

Cybersécurité



Cybermalveillance contre les maires

Cette publication, éditée par l'AMF dans le cadre de l'Observatoire de la démocratie de proximité, vise à proposer des recommandations pour faire des plateformes de réseaux sociaux des outils de gouvernance vertueux. [En savoir +](#)

Voir plus d'actus sur notre site

Une question, une réponse



J'ai un marché de travaux de 80 000 euros HT à lancer, quelle démarche dois-je respecter ?

Un tel marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence, le seuil de dispense ayant été relevé à 100 000 € HT depuis le 1er janvier 2026 (à compter du 1er avril 2026, de 40 à 60 000 € HT pour les marchés de fournitures et services).

Cette souplesse ne dispense pas de respecter les principes de la commande publique : choisir une offre pertinente, garantir la bonne utilisation des deniers publics et éviter tout favoritisme, notamment en ne sollicitant pas systématiquement le même opérateur lorsqu'il existe plusieurs prestataires possibles.

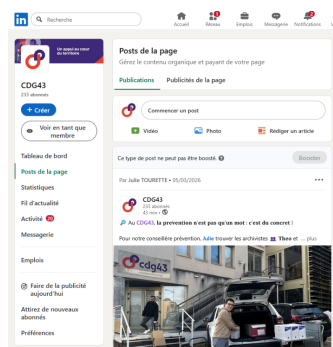
Même si la consultation d'un seul opérateur est possible, mettre en concurrence plusieurs entreprises via une procédure adaptée reste souvent recommandé afin de sécuriser l'achat et préserver les intérêts de l'acheteur. [En savoir +](#)

La vie du CGD43



Le CDG43 présent sur LinkedIn !

Le CDG43 a récemment lancé sa page LinkedIn. Un espace dédié pour partager actualités, projets et bonnes pratiques, au plus près des acteurs locaux et de notre territoire. Suivez-nous pour ne rien manquer et rester informés de nos actions !



Découvrez notre nouveau site internet !

Plus moderne, plus clair et enrichi de nouveaux contenus, notre site fait peau neuve pour mieux vous accompagner. Vous y retrouverez l'ensemble de nos actualités, informations pratiques et ressources utiles. [En savoir +](#)



Agenda

Conseil médical	Comité social territorial
Mardi 7 avril 2026	Mardi 7 avril 2026
Lundi 4 mai 2026	



**Un appui au cœur
du territoire**

46, avenue de la Mairie
43000 Espaly-Saint-Marcel
04.71.05.37.20
Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Suivez-nous sur 

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)